

Cotisation Syndicat Abeille Héraultaise

A renvoyer avant le 31 mars

sous peine de non couverture par assurance et rupture d'abonnement.

2025

NOM et Prénom :

Cocher si
nouvel
adhérent

Adresse :

CP- Ville..... N° Apiculteur (NAPI):

Téléph. : (obligatoire) Ad. Mail :

Je souhaite recevoir les informations syndicales par mail : oui non

Je suis cotisant AMEXA : oui non

N° SIRET :

(Nécessaire pour obtenir l'attestation « Taxe eco-contribution »)

Nombre de Colonies : _____

Cotisation au Syndicat Abeille34 - UNAF + Revue « Abeille et Fleurs »

+ Taxe eco-contribution

De 1 à 10 colonies :.....	40 €	}	€
De 11 à 30 colonies :.....	47 €		
De 31 à 100 colonies :.....	58 €		
De 101 à 250 colonies :...	71 €		
Au-delà de 250 colonies :.	81 €		

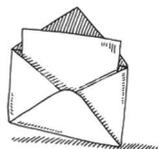
Cotisation Assurances

Formule 1 : colonies X 0,10 € = _____	}	€
OU		
Formule 2 : colonies X 1.60 € = _____		
OU		
Formule 3 : colonies X, 2.70 € = _____		

TOTAL : _____ €

Chèque à l'ordre de
« Abeille Héraultaise ».
Partie à renvoyer à :

Coutouzis Michel
42 rue des Anciens Combattants
34370 MARAUSSAN



Cotisation Syndicat Abeille Héraultaise

2025

NOM et Prénom :

Adresse :

CP- Ville..... N° Apiculteur (NAPI):

Téléph. : (Obligatoire) Ad. Mail :

Nombre de colonies : _____

Cotisant AMEXA : oui non
Informations syndicales par mail :
oui non

Cotisation au Syndicat Abeille34 - UNAF + Revue « Abeille et Fleurs »

De 1 à 10 colonies :.....	40 €	} Montant cotisé :
De 11 à 30 colonies :.....	47 €	
De 31 à 100 colonies :.....	58 €	
De 101 à 250 colonies :...	71 €	
Au-delà de 250 colonies :.	81 €	

Partie à conserver

Cotisation Assurances Formule choisie : **Formule** _____

Montant réglé : _____

Montant des garanties et franchises 2024

Formule	Franchise	Remboursement colonies du 01/10 au 28/02	Remboursement colonies du 01/03 au 30/09
Formule 1 : 0.10 / colonie	280 €		
Responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers			
Défense pénale et recours			
Formule 2 : 1.60 / colonie	228 €	112.50 €	150 €
Formule 1 Dommages subis par vos ruches suite : à Incendie/explosion, Événements climatiques à caractères non exceptionnels (tempête, grêle, poids de la neige) ou à caractères exceptionnels (inondation, glissement de terrain...), transport			
catastrophes Naturelles			
Vol et vandalisme	Franchise légale 10% avec un minimum de 200€		
Formule 3 : 2.70 / colonie			
Idem Formule 2		187.50 €	250 €
INCLUANT un remboursement supérieur			